

RPI de l'Hermitage

Enguinegatte – Enquin les Mines – Erny St Julien

Allée des Galibots

62145 ENQUIN LES MINES

tél : 03 21 39 24 57

mail : ecole-enquin-les-mines@orange.fr

Compte-rendu du Conseil d'École extraordinaire du 05 Avril 2011

Présents : - M. VASSEUR, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'Aire sur la Lys
- M. MASSON, Directeur
- Mmes COURTOIS, DURETZ, GUILBERT, BOUCHEZ, BOULET , MARTEL , M.s MARANT, REYNAERT ,enseignants
- Mmes LEJEUNE et SKROBACKI, enseignantes du réseau d'aide
- Mme TERNOY, psychologue scolaire
- Mme DUPONT, DDEN
- Elus : Mme MAILLARD (Erny), M.s DUPONT (Erny), VERDIN, DENIS (Enguinegatte), DELPOUVE, DUPONT (Enquin les Mines)
- Parents d'élèves élus : Mmes BARBET, BOUDEVILLE, GASPARD, VICTOOR, SEGOND, BONNIERE, CARON, GAMBIER.

Excusés : M. SAISON (Enquin les Mines), M. LEFAIT (DDEN)

Ordre du jour : Sécurité à l'école

Séance ouverte à 18h00.

Le conseil d'école a été expressément demandé par M. VASSEUR, suite au courrier envoyé à l'Inspection Académique par un groupe de parents. Cette plainte occasionne une réponse administrative obligatoire : les parents élus et les enseignants doivent être mis au courant.

Conseil prévu en 2 temps :

- les faits reprochés aux enseignants (violence dans les locaux de l'école , défauts de surveillance en classe et en récréation , strangulations, agressions, vêtements déchirés) suivis de la réponse de chaque enseignant concerné,
- reproches faits à M. MASSON en tant que Directeur du RPI (en particulier falsification du compte-rendu des conseils d'école).

Mme VICTOOR prend la parole pour demander quels sont les parents ayant signé ce courrier, et précise que la majorité des parents élus n'étaient pas au courant de cette lettre et y sont tout à fait opposés.

M. VASSEUR demande alors quels sont les parents qui ont signé afin de savoir à qui il doit s'adresser : Mmes BOUDEVILLE (investigatrice de la lettre) et BARBET lèvent le doigt.

Première partie :

Mme BARBET parle de sa fille, qui se serait plainte de maux de ventre suite à un choc. Le médecin, Dr CARPENTIER n'a pas trouvé d'hématome, et aurait dit « avoir déjà entendu parler de l'école ». Mme BOUDEVILLE dit avoir conservé les preuves médicales nécessaires et parle du numéro vert pour combattre la violence.

Mme BARBET ajoute que sa fille aurait été étranglée par un élève de GS (en décembre 2010).

Réponse de Mme GUILBERT : l'élève en question a voulu mettre l'écharpe d'Héloïse, pendant un habillage précédant la récréation en classe de Grande Section. Elle a évidemment immédiatement réagi, et a ensuite expliqué à l'ensemble du groupe classe la dangerosité d'un tel acte, et ce pour une prise de conscience collective.

« Agression » d'un élève de GS par un autre élève de GS (janvier 2011) : Eva BOUDEVILLE aurait reçu un coup au visage pendant la récréation.

Réponse de Mme GUILBERT : pendant la récréation l'élève ne s'est pas plaint, n'a pas pleuré (ce qu'elle a confirmé devant sa mère le lendemain), le coup n'étant pas sorti à 16h35 lorsque sa mère est venue la chercher. Cette dernière n'a d'ailleurs à ce moment-là rien constaté. Ce n'est que le lendemain matin que l'enseignante a demandé à la mère, en voyant l'œil de l'élève, ce qui s'était passé, et que celle-ci a déclaré que cela s'était passé pendant la récréation de la veille après-midi.

Mme BOUDEVILLE dit que le coquard serait apparu le soir et Eva aurait dit avoir reçu un coup de coude non intentionnel.

M. VASSEUR s'étonne, comme la plupart des parents présents, que l'hématome ne soit pas apparu dans la demi-heure consécutive au choc.

Il rappelle ensuite que 80 élèves sont surveillés en maternelle par 2 enseignants et qu'ils ne peuvent avoir les yeux partout et deviner quelles vont être les chutes éventuelles.

Melle MARTEL se demande si elle doit suivre en courant ses élèves autour du terrain de foot lorsque ceux-ci font endurance, afin d'éviter les poteaux de but. Pourrait-elle être assez rapide et surtout prévoir quand l'élève aurait un moment d'inattention ?

Autre fait : Jocelyn POTEZ s'est cogné les parties génitales sur un poteau (avec crochet) dans la cour.

Aucun poteau avec crochet n'est présent dans la cour de récréation. La maman en a parlé un jour à l'enseignante un matin, sans faire d'histoire, en demandant juste de faire attention car son fils avait un peu mal. M. DUPONT (adj. Au maire d'Enquin) précise que la commission de sécurité est passée dans l'école et que tout est aux normes. Si tel n'avait pas été le cas, l'école n'aurait pas pu ouvrir. M. MASSON précise que les endroits composant des angles morts pour la surveillance ont été interdits d'accès pour les élèves (ce sont les préaux par beau temps, et la zone d'herbe synthétique côté maternelle).

Mme BOUDEVILLE certifie que ses enfants ne se battent jamais et qu'elle n'a pas de souci pour les surveiller. Manon ne voudrait plus aller à l'école, de peur d'être agressée.

Mme Courtois lui répond qu'elle a beaucoup de chance que ses enfants ne se battent jamais, mais qu'il y a une différence entre surveiller 3 enfants et 80. M. MASSON précise que Manon BOUDEVILLE s'amusait à la bagarre dans la pelouse synthétique le matin même et qu'elle n'est pas perturbée du tout ! Doit-on faire asseoir tous les élèves et les empêcher de bouger pendant la récréation pour être sûr de n'avoir aucun problème ?

Autre fait : Paul BOUDEVILLE a eu le manteau arraché et les enseignants lui auraient dit « qu'ils espéraient que sa mère était une bonne couturière ! »

Mme Caron interpelle Mme BOUDEVILLE : « tu devrais avoir honte de toi Laëtitia, tu n'as vraiment rien d'autre à faire de tes journées ? Si tu veux, je peux lui recoudre son manteau, moi ! »

Réponse de M. MARANT : Les élèves jouaient à s'attraper. Voyant Paul très contrarié il lui a demandé ce qui s'était passé mais il n'a pas su expliquer précisément qui avait détérioré son manteau. Cela se passant dans un jeu de groupe, même pour les enseignants qui assuraient la surveillance, il était difficilement possible de désigner le responsable avec précision. Le manteau était décousu, et non déchiré, c'est pour cette raison que l'enseignante de service a dit qu'une couturière pouvait le réparer. D'ailleurs, quelques jours plus tard il était réparé... M. MARANT a donc mis un mot dans le cahier pour expliquer les faits et que le blouson avait été décousu (et non arraché). Un dialogue préventif a ensuite eu lieu avec tous les élèves de la classe .

Mme BOUDEVILLE remercie d'ailleurs pour le mot explicatif, alors que dans le courrier, elle reproche aussi une absence totale de dialogue avec les enseignants. M. VASSEUR relève donc ces propos contradictoires.

M. MASSON précise que ce qui n'avait sans doute pas plu à Mme BOUDEVILLE, c'est qu'il avait coupé court aux récriminations au sujet du blouson en lui disant d'aller porter plainte (comme Mme BOUDEVILLE en avait émis l'idée) si elle ne pouvait pas s'arranger avec la maman de l'élève concerné, qu'elle seule avait désignée, on ne sait pas vraiment comment, puisque même Paul ne savait pas exactement qui avait décousu son manteau.

Mme Caron précise que tous ces « oui- dire » ne servent qu'à la vendetta contre M. MASSON et que Mme BOUDEVILLE n'est jamais contente et trouve toujours quelque chose à dire pour faire du mal aux gens !

M. VASSEUR nous fait la remarque que la récréation est devenue un motif de Psychose pour les enseignants.

Mme COURTOIS précise que le moment de la récré est devenu un moment de stress, de peur qu'il n'arrive quoique ce soit !

Au précédent conseil (du 7 février 2011), la sécurité a été évoquée (*cf. compte rendu encore visible sur le site de l'école*) et Mme BOUDEVILLE n'a fait aucune remarque (alors que la lettre date du 28 janvier).

M. VASSEUR dit qu'il aurait été plus judicieux que Mme BOUDEVILLE parle de ses soucis de à cette occasion, que cela aurait évité de faire perdre du temps à tout le monde !

Mme BOUDEVILLE précise que seuls une dizaine de parents aurait signé la lettre, de peur de représailles des enseignants sur les enfants.

L'ensemble des enseignants est outré par ces propos. Ils regrettent le peu de confiance qu'elle leur accorde. Mme GUILBERT ajoute qu'elle est dégoûtée. Mme COURTOIS précise qu'il n'est pas trop tard pour changer ses enfants d'école.

M. VASSEUR dit que l'école d'Enquin est loin d'être classée en zone violence, comme Calais, par exemple. M. VASSEUR demande aux élus si ils ont eu des remontées ou des remarques. Ils répondent par la négative et M. VERDIN ajoute que son propre fils était impliqué dans une affaire de nez cassé, suite à un simple jeu.

M. VASSEUR conclut que la loi des séries existe et que rien de grave n'est arrivé depuis la rentrée de février.

Mme BOUDEVILLE fait la remarque de la fréquence des événements : Manon est tombée sur la tête et l'enseignante a simplement mis de l'eau fraîche !

Réponse de Mme BOUCHEZ : l'enfant est venu se plaindre suite à la chute, l'enseignante de service a regardé l'endroit de l'impact, et il n'y avait rien. Elle est allée avec l'enfant mettre de l'eau fraîche sur l'endroit qui était douloureux, elle ne s'est plus plainte. Elle l'a surveillée plus particulièrement en classe pour voir si elle se sentait bien, elle riait et n'avait plus mal. Le midi, l'enseignante lui a demandé, ainsi qu'à son grand frère de CE2, d'en parler à leur mère. Elle est tout de même revenue l'après midi, c'est que la maman n'avait pas jugé non plus cela très grave sinon elle l'aurait gardée à la maison ou serait allée aux urgences avec son enfant. Elle n'a cependant jamais évoqué qu'elle avait eu le souffle coupé ! A la suite de cet événement nous avons interdit à tous les élèves du CE1 au CM2 de courir dans la cour pendant une semaine, pour éviter les accidents avec les CP.

M. MASSON estime que toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des élèves sont mises en place par le Directeur avec le soutien sans faille des enseignants. En tant que garant de la sécurité des élèves, il se trouve extrêmement affecté par ce genre d'insinuation. Si ses compétences professionnelles sont mises en cause pour des blessures qui se produisent pendant la récréation à l'occasion de jeux d'enfants, qu'en sera-t-il lors des sorties scolaires ou les sorties cyclo si un accident survient ? C'est pour ces raisons qu'il pense, avec le soutien du Conseil des Maîtres, à annuler purement et simplement toutes les sorties de cette année scolaire. Cette solution ne sera pas retenue pour ne pas pénaliser les autres élèves.

Des problèmes auraient aussi été relevés à la cantine par certains parents.

M. VASSEUR explique qu'il faut s'adresser aux intéressés, c'est-à-dire aux personnes employées par le RPI (c'est à dire les trois communes).

Conclusion de M. VASSEUR : le risque zéro n'existe pas. Il n'y a pas de défaut de surveillance à Enquin.

2ème partie : Remise en cause des compétences professionnelles de M. MASSON par Mme BOUDEVILLE :

Fait grave, souligné par M. VASSEUR, d'atteinte d'un agent de la fonction publique dans l'exercice de ses fonctions.

Dans son rôle de Président de Conseil d'Ecole, M. MASSON, selon Mme BOUDEVILLE, omettrait sciemment certaines informations dans les comptes-rendus des conseils.

Selon Mme BOUDEVILLE, les accusations découleraient de remarques faites par un enseignant d'un autre établissement, qui aurait lu le compte rendu.

M. MASSON confirme que chaque compte-rendu est affiché à l'école, diffusé sur le site internet, qu'il est donné aux parents élus ainsi qu'à toutes les personnes siégeant au Conseil, et que personne n'a jamais objecté quoique ce soit. Mme BOUDEVILLE, élue au Conseil d'Ecole depuis de nombreuses années, n'a jamais rien eu à redire sur ces comptes-rendus. Alors pourquoi aujourd'hui ?

Mme BOUDEVILLE dit qu'il manquerait des objections ou prises de paroles de certains parents.

M. MASSON rappelle qu'il est obligé d'écrire lui même les comptes rendus, car il n'a pas de retour des notes prises et qu'il ne peut effectivement pas noter quand il prend la parole. Mme BOUDEVILLE prend toujours des notes, mais refuse de les partager ! Il rappelle encore une fois qu'aucune objection n'a jamais été formulée sur les comptes-rendus.

M. VASSEUR précise qu'en général, les comptes-rendus sont écrits à la fois par un secrétaire tournant et par un enseignant, et que l'ensemble est présenté aux parents élus et enseignants, pour avis et remarques.

M. VASSEUR se demande ce qu'il va répondre à l'inspecteur d'académie suite à ces accusations, qui sont le fait de représentations malveillantes d'un petit nombre de parents (8). Les propos sont insultants et blessants pour l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Mme VICTOOR fait la remarque qu'une plainte aurait pu être déposée pour diffamation.

M. VASSEUR rappelle que les parents d'élèves ont la possibilité de se réunir dans un local de l'école pour préparer les remarques à soumettre au conseil d'école, et qu'il faudrait revenir à plus de modération dans certains propos. Les mots ont un sens, et doivent être employés à juste titre.

M. MASSON rappelle que sur chaque convocation au Conseil d'Ecole, il indique que les participants ont la possibilité de faire parvenir des questions diverses qui seront alors évoquées. Ces questions sont très rares, mais lorsqu'il y en a, elles sont évoquées. Il cite l'exemple de la question posée par Mme BOUDAILLIEZ avant le dernier Conseil d'Ecole, en présence de Mme BOUDEVILLE d'ailleurs, et qui a été évoquée (cf. compte rendu).

Mme BARBET dit qu'elle n'avait pas compris ces propos en ce sens ! Mme VICTOOR fait la remarque que les parents, responsables de cette lettre, n'ont sans doute pas compris la gravité des mots employés !

M. VASSEUR déplore ces méthodes et demande un compte-rendu dans les plus brefs délais.

Séance close à 20h15

Le Directeur :
M. MASSON

La secrétaire de séance :
Mme VICTOOR